

DRAGA'MAG

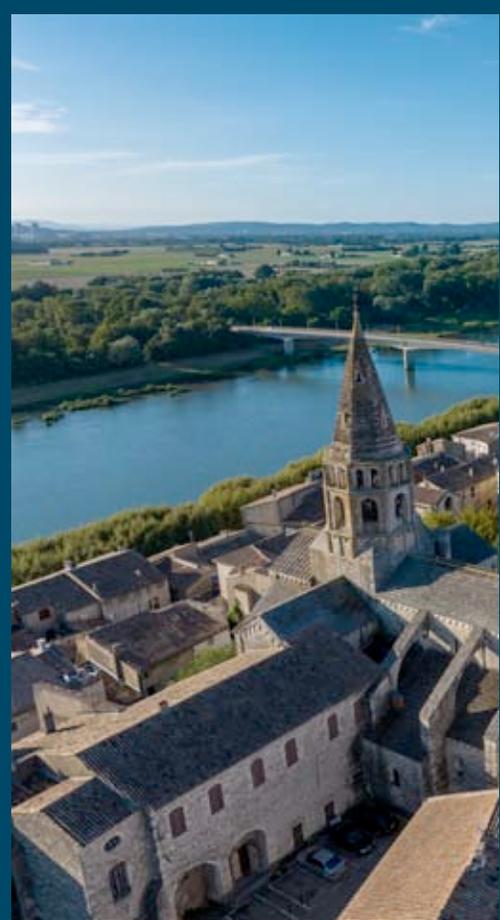
NOVEMBRE 2023





SOMMAIRE

- LE TERRITOIRE EN ACTION 3
- DOSSIER SPÉCIAL 4
- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
- ENFANCE JEUNESSE 10
- SOCIAL/SANTÉ 11
- CULTURE 12



Le développement économique constitue aujourd’hui une priorité pour la communauté de communes DRAGA. Dans la perspective de tous les grands chantiers en projet dans le bassin du Tricastin, notre territoire a réellement une carte à jouer et de nombreux atouts en faveur de la vitalité du tissu économique : une qualité de vie indéniable, un foisonnement d’artisans et de petites entreprises, autant de points forts pour attirer salariés, entrepreneurs ou porteurs de projets.

L’économie c’est aussi le tourisme. Le tourisme fluvial, la Via Rhôna, la richesse de notre patrimoine historique et l’attrait des Gorges de l’Ardèche qui portent haut et fort les couleurs de notre territoire.

Malgré cela, notre territoire se trouve confronté à une problématique de taille : le manque de terrain ou de locaux à vocation économique. Pour pallier cela, les élus de la CC DRAGA ont la chance de pouvoir s’appuyer sur une équipe de techniciens très engagée et compétente. Accompagnement des créateurs ou repreneurs d’entreprise, aide à la rénovation des locaux d’activité, à l’immobilier d’entreprise, mise en place de partenariats, organisation de rencontres entre professionnels...les actions du pôle développement territorial sont nombreuses.

Des projets importants sont en cours sur le territoire, tel que celui de l’ancienne friche Intermarché à Bourg-Saint-Andéol, aujourd’hui requalifiée, sur laquelle sera implanté un « hôtel » d’entreprise ; à savoir des locaux d’activités proposés à la location aux artisans et Toutes Petites Entreprises (TPE) afin de faciliter leur implantation et leur développement. Un projet ambitieux et vertueux puisqu’il aura permis la dépollution et démolition d’un site à l’abandon destiné, à l’avenir, à devenir un site attractif et un levier pour développer plus encore l’économie de notre territoire.

*Françoise Gonnet Tabardel,
Présidente de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l’Ardèche*



EN ACTION !

ELUS ET AGENTS SE MOBILISENT SUR LE TERRAIN POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE !



La CC DRAGA mobilisée en faveur du développement durable

En dehors des actions ponctuelles que la communauté de communes met en place pendant les temps forts de l'année (Semaines Européennes du Développement Durable, Semaine Européenne de Réduction des Déchets...) élus et agents se mobilisent tout au long de l'année pour sensibiliser et informer sur les gestes aux quotidiens en faveur d'une planète plus durable. Que ce soit en préservant notre eau, en réduisant nos déchets, ou en adoptant une consommation éco-responsable, nous avons tous un rôle à jouer.



Un territoire Terre de jeux Paris 2024

En juin dernier se tenait la cérémonie de lancement du label Terre de Jeux Paris 2024, en présence des élus de la Communauté de Communes DRAGA, de la Ville de Bourg-Saint-Andéol, et de la Ville de Viviers, du CDOS 07 et de Cyril Moré, figure emblématique du mouvement paralympique français, plusieurs fois médaillé aux jeux paralympiques et skieur de niveau international. Un point de départ pour une année qui va être très sportive pour les enfants et habitants du territoire, avec de nombreuses actions pour encourager le sport et promouvoir les valeurs de l'olympisme : l'inclusion, l'engagement citoyen et durable, la lutte contre les violences sportives... Toutes les infos et dates clé DRAGA Terre de jeux 2024 sur le site www.ccdraga.fr rubrique « La collectivité » découvrir »



Jours de cirque

L'édition 2023 de l'évènement organisé par la Cascade, partenaire de la communauté de communes DRAGA, a rayonné sur l'ensemble du territoire. Les habitants de Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Martin d'Ardèche et alentours ont été émerveillés par les artistes qui se sont produits. Anciennement « un jour au cirque », qui se tenait uniquement à Bourg-Saint-Andéol, cet évènement culturel est devenu depuis 2021 « Jours de cirque », avec des spectacles sur plusieurs jours et plusieurs communes.



Opération séduction pour la mission santé

La mission santé de la communauté de communes DRAGA, initiée depuis 2022, a organisé cet été un deuxième afterwork à destination des professionnels de santé du territoire. La présidente Françoise Gonnet Tabardel et la vice-présidente à la santé Brigitte Pujuguet-Guigue, accompagnées des maires des communes du territoire, ont accueilli les nouveaux internes. Objectif de ce moment convivial : favoriser les rencontres, les synergies et échanges d'information entre professionnels de santé et encourager les jeunes médecins à s'installer à terme dans le secteur.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**DOSSIER
SPÉCIAL**

FRICHE INTERMARCHÉ : UN PROJET POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE SUR LE TERRITOIRE

Pour répondre aux enjeux stratégiques de redynamisation du marché immobilier, la communauté de communes DRAGA souhaite développer une offre immobilière. Elle intervient sur la requalification d'une friche commerciale, l'ancien Intermarché de Bourg Saint-Andéol, en hôtel d'entreprises locatif. Cette friche n'a pas trouvé de repreneur privé spontané en raison d'une forte présence d'amiante et d'hydrocarbures ainsi que d'une dégradation marquée du bâti. La CC DRAGA a donc souhaité mobiliser ce site en signant avec EPORA une convention opérationnelle pour procéder à l'acquisition du site, réaliser les travaux de démolition, de dépollution et de désamiantage.



Avant Démolition/dépollution



Après

Une première étape dans le projet de création de locaux d'activités, les travaux du chantier de démolition, de dépollution et de désamiantage est terminé depuis début juillet et EPORA va rétrocéder le terrain à la CC DRAGA, déduction faite de sa participation au déficit de l'opération et de la subvention obtenue dans le cadre du plan France Relance.

L'étape suivante la création d'un hôtel d'entreprises permettra de développer l'offre immobilière locative à destination des artisans et de nouvelles entreprises, avec la construction d'un bâtiment qui sera composé :

- De 6 lots d'ateliers de surface comprise entre 100m² et 250m²
- De 8 boxes d'une surface unitaire d'environ 15 à 25m²



UNE BOURSE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES



La Communauté de communes gère plusieurs zones d'activités sur son territoire :

A Bourg-Saint-Andéol :

- ZA de Fanjouge (6 ha),
- ZA des Auches (2,5 ha),
- ZA de la Rochette (1 ha).

A Saint-Marcel-d'Ardèche :

- ZA du Banc Rouge (5 ha),
- ZA de la Gare (4,5 ha).

Le service développement économique de la communauté de communes a mis en place une base de données recensant les biens à vocation économique vacants sur le territoire. Locaux d'activités, terrains ou fonds de commerce sont ainsi répertoriés.

Le recensement se veut assez large afin de favoriser le développement et l'implantation de tout type d'entreprise : commerce, artisan, profession libérale, hébergeur touristique.... Une fois la recherche effectuée en ligne sur le site www.ccdraga.fr, les entrepreneurs peuvent contacter le service « développement économique » de la communauté de communes pour être mis en relation avec le propriétaire ou le(s) commercialisateur(s) mandaté(s).



AIDES AUX ENTREPRISES

La CC DRAGA a défini et voté deux régimes d'aides pour soutenir les entreprises de son territoire dans leur projet d'installation ou de développement.

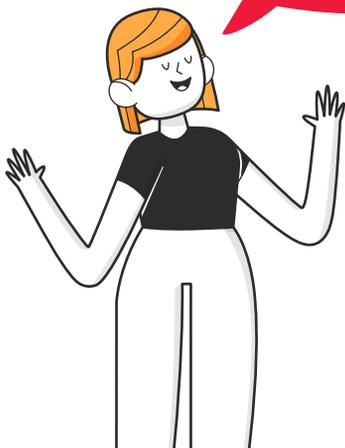
Pour les commerçants désireux de rénover une vitrine, améliorer la sécurité du local, réaliser des économies d'énergie, réaménager l'intérieur d'un point de vente, ou acquérir de nouveaux équipements.

Si l'entreprise occupe un point de vente sur le centre-bourg d'une des neuf communes de la communauté de communes et répond aux critères d'éligibilité de l'aide, elle peut alors prétendre à l'aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec points de vente.

L'aide de la Communauté de communes peut s'élever de 250 euros à 5 000 euros maximum. Elle a pour but de favoriser le maintien et le développement du commerce dans les centres-bourgs des communes. La Région Auvergne-Rhône Alpes peut également financer ces entreprises par un régime d'aide.

Pour les entreprises qui souhaitent acquérir un terrain ou un bâtiment d'activité, construire ou rénover un bâtiment, ou aménager un terrain destiné à accueillir une activité économique, l'aide de la communauté de communes peut s'élever de 2 000 euros à 20 000 euros maximum. Elle a pour but de favoriser la montée en qualité des locaux accueillant les entreprises, la requalification des biens immobiliers inoccupés et la densification des activités économiques.

Pour tout renseignement sur ces deux dispositifs d'aide, merci de contacter les services de la communauté de communes DRAGA pour prendre rendez-vous.

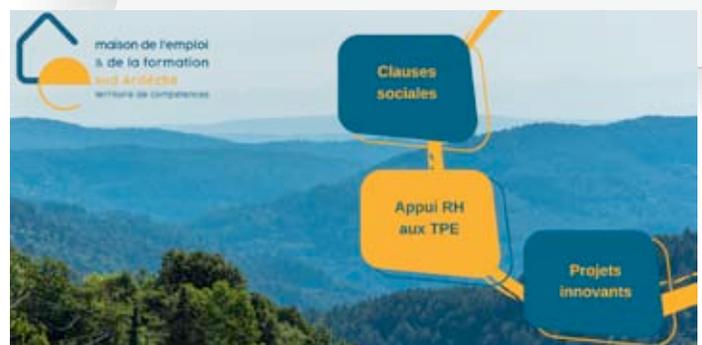


UN SERVICE DÉDIÉ AUX ENTREPRISES

La Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche accompagne les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines par un accompagnement gratuit et personnalisé, adapté à la situation de l'entreprise.

A partir d'une analyse « terrain » de votre entreprise, des réponses adaptées seront proposées : outils d'organisation, élaboration de fiches de postes et compétences associées, méthodes et appui au recrutement, types de contrats, partenaires de l'emploi, aides mobilisables, gestion prévisionnelle des emplois et compétences (maintien et anticipation des savoir-faire), situation et conseils sur la formation continue du personnel...

Pour contacter la Maison de l'emploi et de la formation : MDEF Ardèche Méridionale
Tél : 06 31 47 47 87
entreprises-rh@territoire-et-competences.com
Site internet : www.territoire-et-competences.fr



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DOSSIER
SPÉCIAL

UN SALON DÉDIÉ À LA CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE

Ouvert à tous, quel que soit le stade de réflexion ou de maturation du projet de création ou reprise d'entreprise, ce salon propose aux visiteurs de rencontrer les exposants présents pour répondre à leurs demandes variées en matière d'accompagnement.

Cette initiative permet aux communautés de communes et à leurs partenaires organisateurs de soutenir activement la création et la reprise d'entreprise.

Traditionnellement organisé, en partenariat avec Pôle emploi et la mission locale, par la communauté de communes DRAGA sur son territoire, le salon de la création et reprise d'entreprise se tiendra cette année 2023 sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à l'espace de la gare. En effet, afin de développer des synergies et d'amplifier la portée économique de cet évènement, les communautés de communes Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et Drôme Sud Provence, ont décidé de mutualiser leurs moyens en co-organisant le salon. Il se tiendra ainsi tous les 2 ans, en alternance, sur l'une ou l'autre des communautés de communes.

POUR CETTE ÉDITION 2023, UN NOUVEAU FORMAT A ÉTÉ ADOPTÉ !

Le matin : un salon en entrée libre sur lequel les visiteurs pourront trouver des informations sur le financement, les aspects juridiques, les formalités...etc

L'après-midi : des conférences et ateliers en petit groupe qui permettront d'approfondir certains sujets en lien avec la création et reprise d'une entreprise.



EDITION
2022 :
UN BILAN
POSITIF

Lors de l'édition 2022, 266 personnes se sont déplacées sur le salon. Les porteurs de projets et entrepreneurs de la CC DRAGA étaient le plus largement représentés parmi les visiteurs à 49% contre 25% en 2019.

Le salon a attiré en large majorité des demandeurs d'emploi, mais aussi des entrepreneurs déjà à leur compte, ainsi que des salariés, venus se renseigner pour de futurs projets ou chercher des pistes d'évolution de leur entreprise. Les stands les plus plébiscités ont été ceux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre de Commerce et d'industrie, d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, d'Atout Tricastin, de Pôle Emploi et de l'URSAF.

En 2023 les visiteurs du salon pourront retrouver ces exposants et de nombreux autres également puisque 32 organismes ou entreprises ont répondu présents à l'appel.



PROGRAMME

Salon : Accès gratuit en entrée libre de 9h à 13h. Plus de 30 exposants présents pour répondre aux questions des porteurs de projet et les guider dans leurs démarches.

Conférences :

- **14h :** Les 10 clés pour entreprendre (CCI)
- **15h15 :** Choisir la structure juridique de son entreprise (In Extenso)
- **16h30 :** Améliorer la communication digitale de son entreprise (Moulin Digital*)

Ateliers :

- **14h15-15h15 :** Comment construire son business model vertueux ? Animé par la BPI et le Département de la Drôme.
- **15h30-16h30 :** Comment reprendre ou transmettre une entreprise ? Animé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

*Sous réserve

DES PARTENARIATS POUR ACCOMPAGNER ET FINANCER LES PROJETS DE CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

La création ou la reprise d'entreprise est soutenue par la Communauté de communes notamment à travers le financement de la plate-forme d'initiative locale, ISPAM (Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale) ou du Réseau Entreprendre Drôme Ardèche.

Ces deux associations se donnent pour mission d'aider les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant des financements sous la forme notamment de prêt d'honneur. Elles proposent également un accompagnement par le biais d'un parrainage par des chefs d'entreprise.

• Pour contacter Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale :

Tél : 04 90 30 97 15

Mail : contact@initiative-sdpam.com

Site internet: www.initiative-sdpam.com

Permanences : Dernier mardi de chaque mois, de 14h à 17h, au siège de la CC DRAGA

• Pour contacter le Réseau entreprendre Drôme Ardèche :

Tél: 04 75 82 21 92 ou 04 75 82 21 12

Mail: dromardeche@reseau-entreprendre.org

Site internet: www.reseau-entreprendre-drome-ardeche.fr



Informations et inscriptions sur www.salon-entreprise.fr

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**DOSSIER
SPÉCIAL**

NOS PARTENAIRES



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDÈCHE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche et la communauté de communes DRAGA ont choisi de collaborer plus étroitement afin d'accroître les moyens d'accompagnement dédiés au développement des entreprises sur le territoire de la CC DRAGA.

Les objectifs du partenariat s'articulent autour de l'accompagnement aux créateurs et repreneurs d'entreprises, l'aide à la transmission d'entreprise, le soutien aux entreprises en difficulté ou encore la sensibilisation du public jeune à l'entrepreneuriat et aux métiers de l'artisanat.

Concrètement, de nombreux outils sont proposés aux entreprises du territoire : permanences au siège de la Communauté de communes à Bourg-Saint-Andéol avec un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ateliers, accompagnement personnalisé des entreprises qui en expriment le besoin, intervention auprès des établissements scolaires du territoire... A noter, les prestations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat prévues dans ce partenariat seront entièrement gratuites pour les entreprises issues du territoire DRAGA, prises en charge par les deux partenaires.

Permanences :

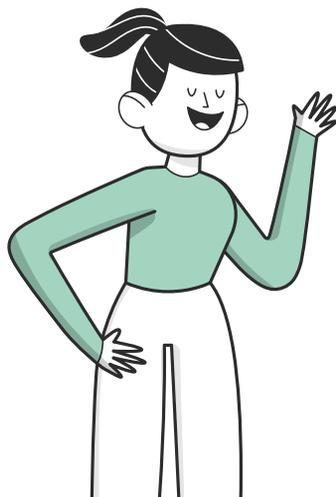
**Premier mardi de chaque mois,
de 9h à 12h, au siège de la CC DRAGA**

ATOUT TRICASTIN

L'Association Atout Tricastin est un club d'entreprises ayant pour objet de favoriser le développement économique local. Pour cela, elle vise à développer la synergie entre les entreprises de tous les secteurs d'activité confondus du territoire Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et des communes limitrophes.

L'association anime des groupes de travail sur différentes thématiques : nucléaire, innovation, BTP, communication, organise des rencontres entre entrepreneurs, gère des outils permettant de recenser et faire connaître les besoins des entreprises locales tous secteurs d'activité confondus en matière de compétences techniques et humaines...

Pour en savoir plus :
contact@atout-tricastin.fr
www.atout-tricastin.fr



EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La CC DRAGA porte une attention particulière au maintien et au développement de l'emploi sur son territoire.

• En faveur des jeunes

La Mission Locale Centre Ardèche Moyenne Vallée du Rhône est soutenue dans ses actions par la communauté de communes. Elle accueille et informe les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans dans les domaines de l'emploi, la formation, l'orientation scolaire ou la vie quotidienne.

Pour prendre rendez-vous auprès de la Mission Locale :
Tél : 04 75 49 49 37
Mail : mission.locale@mlca.fr

• En faveur des personnes éloignées de l'emploi

ARCHER 07 contribue à l'insertion professionnelle du public éloigné de l'emploi. Elle assure des fonctions d'accueil, d'orientation, de formation et d'accompagnement pour ce public. Permanences régulières au siège de la communauté de communes.

Pour contacter Archer :
Mail : archer07@archer.fr
Site internet : www.archer.fr



LE POINT SUR LA FIBRE

Grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement des collectivités (la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes), avec le soutien de l'Etat, de l'Europe (FEDER) et la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public, la fibre optique est d'ores et déjà disponible sur certains secteurs de Bourg-Saint-Andéol, Saint-Montan et Viviers et continue de se déployer progressivement sur l'ensemble du territoire DRAGA.

Les foyers concernés peuvent dès à présent souscrire un abonnement fibre et profiter des services Très Haut Débit auprès de 10 opérateurs : Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Knet, Nord-Net, Orange, Ozone, Rézine, SFR et Vidéo Futur.

Pour consulter la liste des opérateurs disponibles

rendez-vous sur le site : ardechedromenumerique.fr

Page Les Opérateurs Grand Public : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE OPTIQUE

ATTENTION, CERTAINS FOYERS PEUVENT NE PAS ÊTRE ENCORE ÉLIGIBLES À LA FIBRE OPTIQUE. PLUSIEURS RAISONS POSSIBLES :

- Des travaux doivent encore être réalisés pour **déployer la fibre en domaine privé**, dans les immeubles collectifs, les lotissements privés ou sur les façades d'immeuble ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndicats de propriété.
- ADN doit débloquer une **situation complexe** (refus de conventionnement, autorisations en attente, attente de coordinations de travaux avec un tiers...).

De plus, le délai de raccordement peut être plus long, jusqu'à 6 mois environ, pour les foyers éligibles mais éloignés du réseau (situés à plusieurs centaines de mètres du Point de Branchement Optique).



Pour savoir si vous êtes éligibles, testez votre adresse sur **A quand la fibre chez moi ? à l'adresse www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite**

• **Le raccordement est possible**, alors à vous de jouer ! Comparez les offres des opérateurs disponibles et abonnez-vous.

• **Le raccordement est à venir ou les travaux sont toujours en cours : un peu de patience !** les adresses seront rendues éligibles au fur et à mesure par ADN et ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau. Inscrivez-vous sur l'outil d'éligibilité pour être informé par mail lorsque le raccordement sera possible.

• **Le raccordement est non possible car ADN n'a pas trouvé votre adresse dans sa base de données. Pas d'inquiétude !** Remplissez le formulaire à votre disposition en joignant un certificat d'adressage (à demander à la mairie).

LE RACCORDEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement de votre logement ou local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur de votre logement. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.

La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre existant.

Pour toute question, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au : 04 82 48 00 18
(prix d'un appel local – du lundi au vendredi 8h-20h)
ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN :
<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>

ENFANCE / JEUNESSE



UN ÉTÉ SPORTIF POUR LES ENFANTS DU TERRITOIRE

Durant l'été 2023, les accueils collectifs de mineurs de la Communauté de Communes DRAGA ont accueilli entre 50 et 90 enfants par jour. Au programme de l'été les activités étaient axées sur la thématique « Savoir rouler / Savoir nager pour s'évader » avec de nombreuses baignades et activités vélos prévues.

Des sorties, des soirées, des grands jeux ont également été proposés aux enfants/jeunes du territoire, ainsi que 5 séjours :

- Au camping du Lion à Bourg-Saint-Andéol, pour les 8-9 ans
- A Labeaume pour les 10-11 ans
- En Charente-Maritime pour les 12-13 ans, avec les visites de l'île d'Aix, de l'île d'Oléron et du Puy du Fou.
- A Palavas pour les 14-17 ans, avec une initiation au sauvetage aquatique et le passage du PSC1 par les jeunes.
- A Die pour les 10-17 ans, où ils ont notamment effectué une randonnée aquatique.

Avec ces 5 séjours, ce sont 70 enfants qui ont pu partir durant l'été pour vivre des expériences uniques !

VILLAGE DES SCIENCES 2023 : SPORT ET SCIENCES

Les 7 et 8 octobre derniers le village des sciences de l'Ardèche s'est tenu au collège du Laoul à Bourg-Saint-Andéol. Temps fort de la 32^{ème} édition de la fête de la science, le village des sciences est un véritable concentré de rencontres, de débats et d'expérimentation.

Plus de 40 exposants étaient présents pour partager leurs savoir-faire et rendre la science accessible à tous.

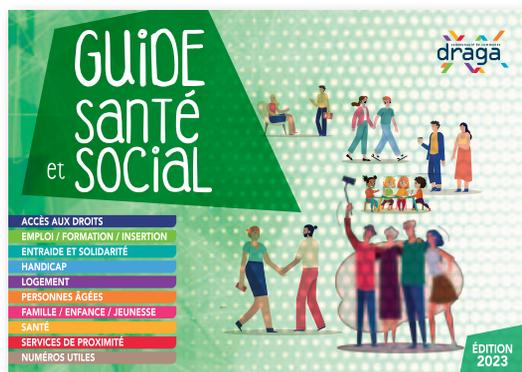
Plus de 3500 visiteurs ont ainsi pu observer, manipuler, expérimenter et surtout s'amuser !



SANTÉ / SOCIAL

UN PARTENARIAT ENGAGÉ ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DRAGA – DRÔME SUD PROVENCE – GORGES DE L'ARDÈCHE POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE PRÉ-OPPORTUNITÉ D'UNE LIGNE DE TRANSPORT COLLECTIF

Les Communautés de communes DRAGA, Gorges de l'Ardèche et Drôme Sud Provence souhaitent étudier l'opportunité d'une liaison est-ouest de transports collectifs, entre Tulette, Pierrelatte, Bourg-Saint-Andéol et Vallon-Pont-d'Arc. Cette ligne aurait vocation à améliorer l'offre de mobilité quotidienne des habitants des trois communautés de communes et la desserte du site touristique des Gorges de l'Ardèche. **Au-delà de cette liaison, la desserte des Gorges de l'Ardèche pourrait également bénéficier de la réouverture de la ligne ferroviaire de la rive droite du Rhône, à laquelle les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes travaillent conjointement.** A cet égard, un partenariat avec les communautés de communes Drôme Sud Provence et Gorges de l'Ardèche a été sollicité afin d'étudier la pré-opportunité de cette nouvelle desserte - une mission confiée au CEREMA pour un coût total de 33 601,50 € TTC - financé à 50% par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilités conclue en octobre 2021.



GUIDE SANTÉ SOCIAL

L'édition 2023 du guide santé social de la communauté de communes DRAGA s'est enrichi avec une rubrique Santé très largement étoffée. Véritable mine d'informations, ce guide pratique s'adresse à tous, aussi bien usagers que partenaires du territoire, et facilite grandement l'accès aux droits.

Vous y trouverez toutes les informations utiles sur les structures du territoire :

- Accès aux droits
- Emploi/Formation/Insertion
- Entraide et solidarité
- Handicap
- Logement
- Personnes âgées
- Famille/Petite enfance/Enfance/Jeunesse
- Santé
- Services de proximité

Ce guide, conçu pour faciliter les recherches et aider les usagers à trouver le bon interlocuteur est disponible en format papier au siège de la CC DRAGA, les espaces France Services, les agences postales intercommunales, les accueils de mairies, les CCAS et divers lieux associatifs solidaires.

Vous pouvez également le consulter en ligne sur www.ccdraga.fr rubrique services aux habitants.



VÉHICULES PARTAGÉS EN MILIEU RURAL

L'Alec07 a répondu à l'appel à projets TENMOD (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables) et permet ainsi de développer le projet **Véhicule partagé en milieu rural**.

Ce dernier a pour finalité de développer le partage de véhicules (vélo, voiture, utilitaire, scooter...) en milieu rural afin d'ancrer et de banaliser ces pratiques comme des solutions alternatives à la voiture individuelle en Ardèche.

Le projet sera déployé sur 6 EPCI et 1 commune sur une durée de 3 ans avec pour objectifs d'accompagner 13 collectivités locales, 6 entreprises, 3 structures de l'insertion socio-professionnelle, 7 collectifs citoyens.

Sur la DRAGA la réflexion sur la mobilité est engagée depuis déjà 2019.

Le projet de l'Alec07 est apparu comme une réelle opportunité de développer des solutions secondaires ou d'accompagner des dynamiques locales déjà émergentes.

La commission vie sociale services de proximité de la DRAGA et une commission mobilité plus restreinte, travaillent actuellement de concert avec l'Alec07 sur une phase d'état des lieux des besoins (fin 2023). Plusieurs acteurs du territoire (entreprises, associations) vont être mobilisés pour mener une réflexion sur un schéma opérationnel. Le plan d'actions qui émergera en 2024 permettra d'ancrer sur le territoire intercommunal des actions permettant de rendre le quotidien des usagers plus facile.

HISTOLOGE : LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC CONTRE LE MAL LOGEMENT !

Humidité, punaises de lit, infiltrations, problèmes de chauffage ou d'autres soucis de mal logement ? Si vous êtes locataire et que vous êtes dans une situation de mal logement, maintenant vous pouvez le signaler au service compétent de votre territoire en seulement quelques clics.

Pour cela, il vous suffit d'aller sur <https://histologe.beta.gouv.fr/> depuis votre téléphone portable, votre tablette ou votre ordinateur et en quelques clics c'est fait.

Vous recevrez immédiatement un e-mail de confirmation avec un numéro de suivi. Le service est complètement gratuit.

Une fois le signalement déposé, Histologe le transmet aux services territoriaux compétents qui peuvent le traiter depuis un espace de suivi dédié. Avec la plateforme Histologe, les acteurs se coordonnent pour suivre l'avancée du dossier : les solutions sont rapidement trouvées !

CULTURE



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Pari gagné pour les communautés de communes DRAGA et ARC qui se sont associées et ont repris la compétence de l'enseignement musical, dispensé jusqu'alors par « Ardèche Musique et Danse ». Depuis la rentrée de septembre 2023, les habitants du territoire, quelque soit leur âge, peuvent pratiquer la musique sur l'une des deux antennes du territoire, Bourg-Saint-Andéol et Viviers ou les antennes voisines de Le Teil et Cruas selon les choix de pratique. Pour cette année scolaire se sont 322 amateurs musiciens inscrits sur l'une ou l'autre des 4 antennes.

Les pratiques instrumentales ont rencontré un vif succès et sont déjà complètes. Les pratiques musicales collectives, elles, sont encore accessibles aux musiciens qui souhaiteraient partager des émotions et progresser au sein d'un groupe.



Antenne de Viviers

9 chemin de la Madeleine
07220 Viviers

Antenne de Bourg-St-Andéol

10 Quai Tzelepoglou
07700 Bourg-Saint-Andéol

07 72 23 96 73 ou
06 86 92 53 31
ecoledemusique@ccdraga.fr



Les pratiques collectives :

- Atelier Jazz
- Big Band
- Chorale enfant
- Ensemble à vent
- Ensemble de percussions
- Ensemble guitares
- Harmonie
- Musiques actuelles
- Musique de chambre
- Orchestre de cordes
- Orchestre junior

La promenade des canards

Malle-expo d'Eveil aux Mots
à partir d'un livre de
Claire Garralon



Jusqu'en
décembre 2023

Sur le territoire de la
communauté de
communes DRAGA

Exposition, ateliers, lectures,
pour les enfants âgés de 1 à 5 ans
Entrée libre en bibliothèque ou sur inscription
> Bibliothèques de Saint-Just d'Ardèche et Saint-Martin
d'Ardèche - Bidonthèque
> Espaces petite enfance et accueils de loisirs DRAGA

Plus d'infos sur
www.ccdraga.fr



A NE PAS MANQUER !

DU 18 AU 26 NOVEMBRE 2023 : SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Durant la dernière semaine du mois de novembre, tout le monde peut mener des actions de sensibilisation : les collectivités territoriales, les administrations, les associations, les entreprises, les établissements scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux... mais aussi les particuliers !

Retrouvez toutes les animations qui se tiendront sur le territoire sur le site www.ccdraga.fr



CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 Av. Maréchal Leclerc
07700 BOURG-SAINT-ANDÉOL
T: 04 75 54 57 05
contact@ccdraga.fr
www.ccdraga.fr

